

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 1^{er} mai 2019

N° 28/ 2016-2021

Présidence de **M. Pascal GEMPERLI**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

86 sont présents.

13 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (excusés) : ADLER Françoise, BALLY Marc, DECOSTERD Eric, DESPONDS Alexandre, FEHLMANN Sacha, FRANCO Mario, GAILLARD Benjamin, HUGONNET Christian, NEUKOMM Emmanuelle, RATKOCERI zjadin, REY Lucien, SARDY Soleille, VELINI Maria Grazia.

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**) : aucun.

Ajout d'un point 5 nouveau : Nomination d'un délégué du Conseil communal à l'ASIME.

Ajout d'un point 6 nouveau : Nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances.

Ajout au point 8, anciennement point 6, Rapport de commissions : Rapport N° 1/5.19 relatif au préavis N° 1/2.19 - Demande d'un crédit de CHF 102'000.00 TTC pour l'installation du cœur du réseau (Switches Backbone).

La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour est approuvé.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2019.
2. Communications du Bureau.

3. Communications de la Municipalité.
4. Nomination de cinq suppléants au sein de la Commission communale de recours en matière de taxes et impôts pour la législature 2016-2021.
5. Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ASIME.
6. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances.
7. Rapport et préavis de la Municipalité :
 - N° 18/5.19 Réponse à la motion du groupe des Verts – "Pour plus d'accessibilité au lac et aux berges pour tous : flore, faune et humains", (Présidence PLR) – 1^{ère} séance de commission : mardi 7 mai 2019, à 18 h 30, salle des Commissions.
 - N° 19/5.19 Réponse au postulat du groupe des Verts "Pour une stratégie énergétique durable de la Ville de Morges" (Présidence UDC) – 1^{ère} séance de commission : mardi 14 mai 2019, à 18h30, salle la Morges à Riond-Bosson 14.
 - N° 20/5.19 Demande de crédit de CHF 18'900'000.00 TTC relatif à Beausobre IV, pour la reconstruction de l'administration du Théâtre, la rénovation du hall et de la salle de spectacles, la rénovation et l'agrandissement du Conservatoire de l'Ouest Vaudois, la transformation des foyers en Accueil et Restauration en milieu scolaire (AREMS), (Présidence PSIG) – 1^{ère} séance de commission : jeudi 16 mai 2019, à 18 h 30, salle ASIME, à Beausobre I.
 - N° 21/5.19 Réponse à la motion de Laure Jaton et consorts "Pour une définition claire et exhaustive dans le règlement du Conseil communal, du rôle et de la représentativité des délégué-e-s du Conseil communal dans les organes des associations intercommunales". (Présidence PSIG) – 1^{ère} séance de commission : mercredi 29 mai 2019, à 18 h 30, salle Henri-Perregaux.
8. Rapports de commissions :
 - N° 22/5.19 Prise en considération de la motion Baptiste Müller "Etudier l'installation de la Maison du Tourisme à l'Hôtel-de-Ville".
 - N° 1/5.19 Demande d'un crédit de CHF 102'000.00 TTC pour le renouvellement de l'infrastructure du cœur de réseau (Switches Backbones)
9. Motion du groupe des Verts "Pour une politique foncière ambitieuse de la Ville de Morges" - Développement.
10. Postulat du groupe PLR "Pour une meilleure lisibilité de la situation financière de la Ville de Morges"- Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
11. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
12. Questions, vœux et divers.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Dates des séances du Conseil communal – Année législative 2019-2020
- Procès-verbal de la séance du 3 avril 2019 (sur demande pour la version papier)
- Rapport de la Municipalité N° 18/5.19
- Rapport de la Municipalité N° 19/5.19
- Préavis de la Municipalité N° 20/5.19
- Rapport-préavis de la Municipalité N° 21/5.19
- Rapport de la commission N° 22/5.19
- Rapport de la commission N° 1/5.19 (transmis uniquement par voie électronique)
- Réponse écrite de la Municipalité aux questions de M. le Conseiller communal Pierre Marc Burnand le 3 avril 2019 à propos d'une amende payée par un automobiliste qui s'était garé sur une place dont le numéro était effacé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2019.

Mme Catherine HODEL demande que les explications concernant l'absence de Mme Soleille Sardy soient inscrites en page 719 et pas en page 716 du procès-verbal, car ce n'est pas la retranscription exacte de ce qui a été dit que de l'inscrire à cet emplacement.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et son auteure en est remerciée.

2. Communications du Bureau.

- Séance extra muros du 5 juin 2019 à la salle du Grand Conseil à Lausanne. La visite facultative des lieux, guidée par Mme la Municipale Sylvie Podio, aura lieu à 18h30. La séance débutera à 19h00. Un wagon CFF a été réservé au nom du Conseil communal pour les personnes intéressées, pour le régional partant de Morges à 17h56. Retour libre. Sonomix a besoin de connaître les emplacements nominatifs de chaque groupe afin de bénéficier de toute la technique de cette salle. L'attribution des places se fait par ordre alphabétique au sein de chaque groupe, si des personnes souhaitent être placées différemment il faut en faire la demande au Bureau qui relaiera l'information à Sonomix.
- Le dépouillement des votations du 19 mai 2019 sera effectué par le Bureau élargi. Les objets sont : 1. Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). 2. Mise en œuvre d'une modification de la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen).
- En vertu du règlement du Conseil communal, M. le Président Pascal Gemperli annonce les commissions en cours qui n'ont pas rapporté après la 4^{ème} séance suivant le dépôt du préavis :
 - Commission chargée de l'étude du préavis N° 44/12.18 – Proposition de décision liée à l'amendement adopté par le Conseil communal au plan partiel d'affectation du Parc des Sports portant sur l'augmentation de la capacité du parking souterrain de 640 à 840 places qui était combiné avec le préavis N° 46/12.18 – Réponse au postulat de Jean-Hugues Busslinger et consorts "Pour un inventaire exhaustif des possibilités de parcage en Ville de Morges". Cette commission devrait être en mesure de rapporter pour la séance du 5 juin prochain.

- Commission chargée de l'étude du préavis N° 45/12.18 – Révision du règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide des pouvoirs publics et révision du règlement sur l'AIL. La commission a encore une séance agendée au 29 mai suite à ses derniers échanges avec la Municipalité.

3. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAQUES en préambule revient sur les deux documents distribués aux Conseillers ce soir. Le premier est un prospectus relatif à une balade oeno-touristique organisée dans la région de Morges le 29 juin, sous l'égide de nombreux partenaires dont notamment Morges Région Tourisme. Cette balade met en valeur la mobilité douce mais aussi le Domaine de la Ville de Morges. L'information peut être transmise plus loin.

Le deuxième document est le rapport annuel de l'Association Région Morges que M. le Syndic a le plaisir de présider. Cette association constitue l'un des cinq schémas directeurs qui composent le PALM (Plan d'agglomération Lausanne-Morges). Elle a pour responsabilité de coordonner les questions liées à la mobilité, à l'environnement, aux questions de territoire, sous l'égide du PALM. Le rapport annuel est centré sur les dix communes qui sont liées à l'Association Région Morges.

Élections Européennes de dimanche 26 mai

Monsieur le Syndic Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

Comme en 2007 et 2012, le Consulat de France à Genève a sollicité la Ville de Morges pour lui trouver des locaux en vue des élections pour les ressortissants français qui souhaitent participer aux élections européennes le dimanche 26 mai 2019. Le Consulat de France utilisera les salles dites de milice de l'Arsenal qui se composent :

- d'une salle de conférence de huitante places
- de trois salles de théorie de vingt places
- de la cafétéria
- du hall

Cet espace permettra d'accueillir 3 bureaux de votes avec 9'700 votants potentiels. Une participation de 50% est prévue par le Consulat de France.

Pétition de la Maison des Associations

Monsieur le Syndic Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

En avril 2016, une pétition munie de plus de 1'000 signatures a été déposée par la Maison des Associations. Celle-ci demande à la Municipalité de Morges de lui mettre à disposition un bâtiment permettant de réunir et de développer les activités de l'ensemble des collectifs qu'elle représente. Le Conseil communal, dans sa séance du 1^{er} février 2017, a décidé le renvoi motivé de la pétition de la Maison des Associations à la Municipalité pour étude et communication (rapport N° 6/2.17).

Dans le cadre des réflexions sur la réaffectation de plusieurs bâtiments publics du centre-ville et des différents besoins en bâtiments et espaces (culturels, associatifs, sportifs, sociaux, administratifs, etc.), la demande de la Maison des Associations a été analysée, et le bien-fondé de sa demande est reconnu par la Municipalité.

Ainsi, la Municipalité, après avoir étudié différents scénarios, a choisi au mois d'avril 2019, d'affecter à un but culturel et associatif l'école du Bluard. Des discussions avec la Maison des associations ont été entamées.

Enfin, concernant la question de Mme C. Hodel demandant à quelle page du rapport de gestion 2017 figure la pétition de la Maison des Associations et quand est-ce que le Conseil sera informé de la suite que la Municipalité pense donner à cette pétition ?, la Municipalité précise qu'un point figure, dans son rapport de gestion 2018.

Nature en Ville 2019

Monsieur le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

Le service Sports, bâtiments et environnement, avec le soutien du service Infrastructures et gestion urbaine, organise le samedi 25 mai de 8 h à 16 h, la 5^e édition de "Nature en Ville" sur la Place de l'Hôtel-de-Ville.

Cette année, Morges et ses partenaires, aborderont le thème des oiseaux. Une exposition intitulée "**Petit à petit Morges fait son nid**" présentera la relation entre homme et oiseau. Par la même occasion, les efforts entrepris par l'Office des parcs et promenades sur le thème de l'avifaune seront mis en avant.

Les visiteurs auront l'occasion de :

- découvrir une exposition d'art sur le thème de l'environnement à l'Espace 81, faite par les élèves du Collège de Beausobre ;
- participer à une excursion le long des rives du lac pour apprendre à reconnaître les oiseaux lacustres de Morges et environs, en collaboration avec le Cercle Ornithologique de Lausanne ;
- construire leur propre nichoir à martinets, dans le cadre d'un atelier intitulé "perNID de construire" avec le CEFIL ;
- participer à un jeu de questions-réponses du même type que les années précédentes, orientant les visiteurs au travers des différentes étapes d'un parcours sur le site ;
- participer à un "clean up" des rives morgiennes en partenariat avec "Precious Plastic Lemman" et "WWF Vaud".

La manifestation "Nature en Ville" se tiendra en parallèle de la manifestation "15^e journée du soleil" qui aura lieu sur les quais de Morges. Cet événement à but non lucratif a pour objectif la promotion de l'énergie solaire, la réduction des émissions de CO₂ comme la lutte contre le réchauffement climatique. L'évènement est organisé par la Société Suisse pour l'Energie Solaire (SSES).

Mme la Municipale Mélanie WYSS fait une brève analyse des comptes 2018 qui seront transmis par courrier postal aux Conseillers.

Mme Catherine HODEL remercie la Municipalité pour la réponse à propose de la Maison des Associations qui sera ravie de disposer du collège du Bluard.

Concernant les dates des prochaines séances, elle s'interroge sur la date du mois de décembre qui est fixée au 11 et pas le premier mercredi du mois comme à l'accoutumée.

M. le Syndic Vincent JAQUES répond que la Municipalité a anticipé une situation, en effet il est vraisemblable que Mme Isabelle Moret soit élue comme présidente du Conseil national pour l'année 2020, et la date retenue pour célébrer son accession est le 4 décembre, mobilisant toute la Municipalité et certainement une partie des Conseillers communaux, rendant impossible la tenue d'un Conseil communal.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

J'interviens sur le même sujet que Mme Hodel pour signaler quelques effets secondaires.

En particulier, le Conseil intercommunal de l'ERM tient traditionnellement séance le deuxième mercredi de décembre. C'est dire que la date du 11 décembre a été annoncée depuis belle lurette à tous les conseillers intercommunaux.

Cette collision de dates signifie que, vraisemblablement, il n'y aura aucun représentant morgien à l'ERM le 11 décembre, ce qui n'est pas normal.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité, soit de modifier la date de la première séance du Conseil communal de décembre, soit d'user de son autorité et d'intervenir auprès du Comité de direction de l'ERM pour qu'il accepte de faire une entorse à la tradition en déplaçant à une autre date la dernière séance de l'année.

M. le Syndic Vincent JAQUES répond que la Municipalité usera de son autorité auprès du Comité de direction de l'ERM pour faire déplacer la séance.

4. Nomination de cinq suppléants au sein de la Commission communale de recours en matière de taxes et impôts pour la législature 2016-2021.

Mme la Secrétaire Tatyana LAFFELY JAQUET annonce les noms des suppléants que les groupes lui ont transmis :

VERTS : Claudine DIND
 PLR : Dominique KUBLER-GONVERS
 UDC : Jean-Pierre MORISETTI
 PSIG : Frédéric EGGENBERGER
 EM : David GUARNA

L'élection est réputée tacite.

5. Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ASIME.

Mme Sylvie FAY, démissionnaire, propose la candidature de M. Yvan Christinet qui est élu tacitement.

6. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des Finances.

M. Marc LAMBRIGGER, afin de remplacer Mme Sylviane Dohet, démissionnaire, propose la candidature de Mme Patricia Coreira da Rocha qui est élue tacitement.

7. Rapport et préavis de la Municipalité :

N° 18/5.19 Réponse à la motion du groupe des Verts – "Pour plus d'accessibilité au lac et aux berges pour tous : flore, faune et humains", (Présidence PLR) – 1^{ère} séance de commission : mardi 7 mai 2019, à 18 h 30, salle des Commissions.

Les commissaires sont :

Claudine DIND	Catherine HODEL	Ludivine GUEX
François ENDERLIN	Patricia DA ROCHA	
Laurent PELLEGRINO	Sylvie TRUDU	

N° 19/5.19 Réponse au postulat du groupe des Verts "Pour une stratégie énergétique durable de la Ville de Morges" (Présidence UDC) – 1^{ère} séance de commission : mardi 14 mai 2019, à 18h30, salle la Morges à Riond-Bosson 14.

Les Commissaires sont :

Sylvie FAY	Alice DE BENOIT	Claire-Elise MCCARRICK
Pascal DE BENOIT	Marc LAMBRIGGER	
Bertrand GILLIARD	Michaël FURHOFF	

N° 20/5.19 Demande de crédit de CHF 18'900'000.00 TTC relatif à Beausobre IV, pour la reconstruction de l'administration du Théâtre, la rénovation du hall et de la salle de spectacles, la rénovation et l'agrandissement du Conservatoire de l'Ouest Vaudois, la transformation des foyers en Accueil et Restauration en milieu scolaire (AREMS), (Présidence PSIG) – 1^{ère} séance de commission : jeudi 16 mai 2019, à 18 h 30, salle ASIME, à Beausobre I.

Les commissaires sont :

Janine DEVAUD	Alain TROGER	Laurent BEAUVERD
Patrick GERMAIN	André WALTHER	Anne COSANDEY
Maurice JATON	Cyril NUSSBAUM	Valérie MERINO DE TIEDRA

N° 21/5.19 Réponse à la motion de Laure Jatton et consorts "Pour une définition claire et exhaustive dans le règlement du Conseil communal, du rôle et de la représentativité des délégué-e-s du Conseil communal dans les organes des associations intercommunales". (Présidence PSIG) – 1^{ère} séance de commission : mercredi 29 mai 2019, à 18 h 30, salle Henri-Perregaux.

Les commissaires sont :

Yvan CHRISTINET	Catherine HODEL	Maria Grazia VELINI
Pierre Marc BURNAND	Ljiljana MASANOVIC	
Yves MENETREY	Laure JATON	

8. Rapport de commission :**N° 22/5.19 Prise en considération de la motion Baptiste Müller "Étudier l'installation de la Maison du Tourisme à l'Hôtel-de-Ville".**

M. Yvan CHRISTINET président-rapporteur de la commission lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

M. Baptiste MULLER revient sur l'objectif de cette motion qui était de rebondir, suite au renvoi à la Municipalité de la rénovation de la Maison du Tourisme actuelle, en se disant que cela serait peut-être une bonne idée de la mettre dans le Hall de l'Hôtel de Ville. Les diverses discussions, également en commission, ont permis de se rendre compte que l'Association Morges Région Tourisme a d'autres projets de développement et que ces locaux-là ne correspondent pas à ses aspirations et que pour louer une surface il faut un bailleur et un locataire. Sans locataire, cette motion perdait de sa substance, par contre l'esprit originel qui est de dire que l'utilisation du hall de l'Hôtel de Ville est actuellement sous-exploitée et qu'il serait possible de faire beaucoup mieux demeure. Sur ce point la commission était unanime et a émis le vœu allant dans ce sens ainsi que le vœu d'une signalétique plus visible.

Ainsi, en faisant usage de l'article 68 alinéa 3 du règlement du Conseil communal, M. Müller retire sa motion et se réjouit des discussions qu'elle a engendrées et espère que le Conseil communal aura l'occasion de rediscuter du hall de l'Hôtel de Ville à l'avenir.

N° 1/5.19 Demande de crédit de CHF 102'000.00 TTC pour l'installation du cœur du réseau "Switches Backbones".

M. Xavier DURUSSEL au nom de M. Christian Hugonnet, excusé pour raisons médicales et à qui il souhaite un prompt rétablissement, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 102'000.00 TTC pour le renouvellement de l'infrastructure du cœur de réseau (Switches Backbone);
2. de dire que le montant de CHF 102'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 20'400.00 par an à porter sur le compte 19000.3313.00 Amortissements des machines, du mobilier et des véhicules, dès le budget 2020.

9. Motion du groupe des Verts "Pour une politique foncière ambitieuse de la Ville de Morges" Développement.

M. Xavier DURUSSEL lit le texte de la motion qui est annexé au procès-verbal.

10. Postulat du groupe PLR "Pour une meilleure lisibilité de la situation financière de la Ville de Morges" - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Mme la Municipale Mélanie WYSS annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise considération de ce postulat.

À une large majorité moins quelques abstentions le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat du groupe PRL cité en titre.

11. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce deux réponses orales.

Réponse à la question posée en séance de Conseil du 6 mars 2019 par M. le Conseiller communal Bertrand Gilliard, relative à la future commune de Hautemorges et des accords et conventions qui seront impactés par le changement d'interlocuteur pour la Ville de Morges, en précisant que Mme la Préfète Andréa Arn a été consultée.

Monsieur le Syndic Vincent JAQUES s'exprime en ces termes

"Monsieur Bertrand Gilliard posait la question suivante :

Question : La Municipalité a-t-elle déjà fait un état des lieux des problèmes qui vont se poser et en particulier a-t-elle déjà une stratégie concernant une redéfinition des charges afférentes aux différentes associations intercommunales ?

La fusion Hautemorges entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Aucune décision définitive ne pourra être prise avant cette date. En outre, cette décision est de compétence des associations intercommunales.

Selon notre liste, sont touchées les associations suivantes :

- ARASMAC (association régionale pour l'action sociale)
- ERM (épuration d'eau via la commune de Bussy-Chardonney)
- ORPC (protection civile)
- SIS Morget (Feu)

S'il existe d'autres conventions entre Morges et les communes fusionnées, nous pensons notamment à notre conduite d'adduction du Morand qui part de Montricher et qui alimente plusieurs communes du pied du Jura, ces conventions seront reprises par Hautemorges pour les villages alimentés en gros.

En ce qui concerne la société Centre aquatique Région Morges SA, deux communes, parmi les six localités constituant Hautemorges, ne sont pas membres de la SA".

Question de Mme la Conseillère communale Ludivine Guex le 6 mars 2019 à propos des modalités prévues par la Commune de Morges pour permettre aux employées de la Ville de prendre part à cette journée historique de la grève des femmes du 14 juin 2019.

Monsieur le Syndic Vincent JAKUES s'exprime en ces termes :

"La Municipalité répond comme suit à la question posée par Mme Ludivine Guex :

Question :

Quelles sont les modalités prévues par la Commune de Morges pour permettre aux employées de la Ville de prendre part à cette journée historique de la grève des femmes du 14 juin 2019 ?

Réponse :

La Municipalité rappelle que l'administration communale de la Ville de Morges dispose d'une politique du personnel qui, sous chapitre 2, précise : "Nous souhaitons être reconnus par notre personnel, les Autorités, la population, notre environnement, comme un partenaire compétent, ouvert, sérieux et loyal." Par ailleurs sous chapitre 5 : "notre politique du personnel est basée sur l'égalité entre homme et femme"; de plus il est mentionné dans le même chapitre : "Nous acceptons que nos collaborateurs et collaboratrices prennent une part active dans des associations professionnelles, culturelles, sportives, syndicales ou politiques pour autant que les activités qui y sont déployées ne nuisent ni aux intérêts de la Commune de Morges et à son image, ni à la bonne marche du service". D'une manière générale, la Municipalité de la Ville de Morges prône et promeut l'égalité entre les femmes et les hommes.

Actuellement, une analyse des salaires sous l'angle de l'égalité est en cours. La Municipalité a la volonté de favoriser l'accession des femmes à tout type de fonction, dont les postes de cadres. Ainsi près de la moitié des cadres à la Ville de Morges sont des femmes. Certaines mesures favorisant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle au bénéfice de tous ont été mises en place. Il est par exemple prévu dans la Convention collective de travail un congé paternité de 21 jours, ce qui constitue le nombre le plus élevé pour un congé paternité parmi les villes vaudoises. Un congé allaitement d'un mois est prévu, entièrement rémunéré. Enfin, le

Service des ressources humaines prépare un règlement interne sur le thème du "travail à distance" afin de proposer des conditions cadres permettant sa généralisation au sein de plusieurs services où cela est possible.

Ce qui précède illustre la volonté de la Municipalité d'offrir des conditions favorables à l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration communale. La Municipalité comprend le principe de cette grève. À ce jour, les partenaires sociaux n'ont émis aucune revendication spécifique en lien avec la Convention collective de travail de la Ville de Morges auprès de la Municipalité. Néanmoins, si cela devait être le cas, la Municipalité ne contesterait pas l'acte de non-conciliation, ce qui permettrait de déclarer la grève licite et de ne pas sanctionner les personnes souhaitant y participer.

Le cas échéant, afin d'anticiper les conséquences possibles sur l'organisation des équipes au sein des dicastères, le Service des ressources humaines demanderait aux collaborateurs/trices souhaitant participer à cet événement de s'annoncer à leurs responsables quatre semaines à l'avance, afin que des mesures puissent être prises, étant précisé que ces heures ne seront pas rémunérées".

M. Bertrand GILLIARD remercie la Municipalité d'avoir donné une réponse qui le satisfait à sa question.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

"C'est la quatrième fois en quatre mois que je viens à la tribune pour évoquer un problème qui, de l'avis de M. Bastien Monney, aurait dû être réglé en une minute.

En février, si j'ai présenté le cas de cet automobiliste qui se parque sur une place sans numéro, c'est pour deux raisons. La première, c'est parce que j'ai été sidéré par cette espèce de nasse administrative dans laquelle il a été neutralisé dès qu'il a essayé de faire valoir ses droits élémentaires. Et à partir de là : l'impuissance face à des montagnes d'incompréhension, la frustration de ne pas être entendu, l'amertume de se sentir dupé sans moyen de se défendre. La deuxième raison, c'est parce qu'en tant qu' élu je trouve normal de relayer les soucis des citoyens, qu'on avait là un cas emblématique d'un problème général, et parce que j'imaginai, dans ma naïveté, qu'au Conseil communal, entre gens de bonne intelligence, l'absurdité même de ce problème ne pouvait qu'amener une solution en deux coups de cuiller à pot.

Eh bien je me suis trompé.

A mes questions qui interrogent sur les relations du citoyen avec l'Autorité, j'attendais – j'espérais – de la Municipalité une réponse politique. Je l'avais rêvée avec du souffle, de l'élévation, de l'éthique, de l'humanisme mâtiné de bon sens. Je me suis égaré à imaginer Monsieur le Syndic, qui raffole des citations, convoquer Montesquieu, L'Esprit des lois : "Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires".

Mais voilà, la Municipalité a préféré se complaire, d'abord dans des réponses évasives, ensuite des phrases sibyllines et des dérobades, et finalement aujourd'hui dans une réponse de trois pages désespérément juridiques, et au surplus truffées d'erreurs et de contre-vérités. Et là c'est renversant : si on veut donner des leçons de droit psychorigide, alors au moins faudrait-il que les hypothèses soient justes. Je ne vais pas tomber dans le piège de vouloir tout signaler et tout corriger, je vais me contenter d'une illustration.

Cinq fois dans sa réponse, la Municipalité affirme que l'automobiliste impliqué n'a pas fait

opposition. C'est faux. Je dois donc redire ici – mais une fois, pas cinq – que le jour où il a été puni, il est allé à l'Hôtel de police pour demander des explications et l'annulation de l'amende d'ordre. C'était déjà une forme d'opposition mais on lui a demandé d'écrire. Le lendemain il a écrit en décrivant les circonstances dans les moindres détails. Je ne les reprends pas ici mais je cite une phrase de sa lettre : "Je vous serais reconnaissant d'annuler cette contravention étant donné qu'elle résulte d'une erreur dont la cause première, l'illisibilité du numéro, ne m'est pas imputable". Si ça, ce n'est pas une opposition à l'amende d'ordre, alors je ne connais plus le sens des mots.

Après deux mois d'attente, il reçoit une réponse de la Police dont je ne cite que ce bref passage : "Nous avons bien pris note de vos explications. Néanmoins, nous maintenons la dénonciation de notre agent attendu que l'infraction a bien été réalisée". Si la Police maintient la dénonciation, cela signifie qu'elle refuse d'annuler la contravention, ou alors de nouveau je ne comprends plus le sens des mots. Et si, après avoir bien pris note des explications, elle affirme que l'infraction a été réalisée, cela veut dire qu'elle a analysé la situation et s'est forgée une opinion. Et que dès lors, imaginer que l'officier de police qui a signé cette lettre va changer d'avis deux ou six mois plus tard quand la Commission de police, dont il est membre, réexaminera le cas, relève davantage de la chimère que de la jugeote.

Et dans sa lettre la Police ajoute, et là je traduis librement pour aller plus vite : "si vous payez quarante francs, on s'arrête là; bien sûr vous pouvez encore nous récrire et on vous recevra alors en Commission de police, mais ça coûtera plus cher".

Je repose la question que j'ai déjà posée plusieurs fois : "quel est le citoyen normal qui va récrire une deuxième fois au même officier de police pour déposer la même opposition qui vient d'être rejetée avec pour seul plaisir de payer plus cher ? La réponse est dans la question. Notre automobiliste a payé, bien sûr. La Municipalité affirme " qu'il n'y a pas eu contestation, il y a eu renonciation ou découragement". J'affirme qu'il y a eu contestation de l'amende d'ordre et que l'automobiliste, ensuite, n'a pas fait preuve de découragement, mais de lucidité.

Il y a plein d'autres inexactitudes et contre-vérités dans la réponse de la Municipalité, je renonce à les corriger et même à les mentionner, j'ai compris que ça ne sert à rien (et dans la logique de M. Monney, je devrais faire ces corrections par écrit, et non oralement). Mais, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, avec des réponses comme ça c'est votre crédibilité qui est en jeu. Et si on n'est pas crédible pour quarante francs, comment peut-on l'être pour les grands dossiers ?

Contrairement à ce qu'affirme la Municipalité, la Commission de police est au centre de cette histoire, puisque c'est le même officier de police, membre de la Commission de police, qui est omniprésent à chaque étape de la procédure, et qui est à la fois juge et partie. J'ai osé demander où en était la Municipalité dans ses démarches et ses réflexions à propos du vœu déposé en 2012 par la Commission de gestion sur cet objet. Je prends acte qu'il faudra attendre juin 2020 pour avoir peut-être une réponse à une simple demande d'information, huit ans après le dépôt du vœu, treize mois à partir d'aujourd'hui. Avec des délais pareils, on se moque du Conseil communal.

Nous avons tous de la sympathie pour le combat que mène M. Jacques Dubochet contre le réchauffement climatique. J'ai bien conscience qu'en comparaison mon combat peut paraître frivole ou dérisoire. Et pourtant c'est aussi un problème de climat, et il y a aussi urgence : ça s'appelle le climat social, et dans le dérèglement du climat social il y a pêle-mêle l'arrogance de l'administration, la suffisance des gens qui gouvernent, le mépris du citoyen, le fossé qui se creuse entre autorités et population. Et de l'autre côté c'est la confiance qui disparaît, le respect qui s'envole et la contestation qui bouronne.

Je suis triste de constater cette perte de confiance. Je suis triste de sentir le détachement de la Municipalité face à cette situation. Je suis triste de l'image de l'Autorité qui ressort de ce genre d'incident. Je suis triste que des histoires pareilles puissent se passer en ville de Morges. Je suis

triste que ces bêtises ternissent l'image de la Police, alors qu'on en a besoin et qu'elle est nécessaire".

M. le Syndic Vincent JAQUES comprend le désarroi de M. Burnand et peut à l'extrême rigueur le comprendre mais il aimerait remettre certains éléments dans leur contexte et affirme que la Municipalité dans sa réponse, s'est appuyée sur les éléments qu'elle avait en sa possession. Le citoyen lésé n'a pas fait appel à la Municipalité de Morges dans le cadre du litige. Il a fait appel à une autre autorité soit Police Région Morges qui est une association intercommunale autonome et indépendante des activités de la Municipalité. M. le Syndic est garant de l'autorité municipale et non de l'autorité de la PRM. Il a son avis sur la question qu'il a communiqué à M. Burnand en parallèle, il a son avis sur la question de la crédibilité qu'il lui a aussi communiqué. Ce genre d'épisode est contraire aux valeurs que la Municipalité défend. Il n'en demeure pas moins, que l'action de surveillance, de contrôle, des faits opérationnels de Police Région Morges ne sont pas du ressort de la Municipalité, elle n'est pas en charge de ce problème. Effectivement deux Municipaux sont en charge et il enjoint les représentants du Conseil communal au Conseil intercommunal de Police Région Morges à poursuivre la démarche dans le bon cercle, soit le Conseil intercommunal de la PRM. Avec un Comité de direction qui pourra répondre concrètement au problème que M. Burnand soulève. La Municipalité doit rester à sa place et il avoue son impuissance.

Mme Laure JATON ainsi que d'autres comparses regrettent le manque d'ambition de la réponse de la Municipalité concernant la grève du 14 juin. Municipalité qui invoque la licéité pour permettre à ses collaboratrices de ne pas travailler le 14 juin. Elle rappelle que les femmes manifesteront notamment pour que les différences salariales disparaissent ou pour que la violence faite aux femmes ne soit plus une fatalité. Ces éléments sont eux clairement illicites. Elle rappelle aussi que si la Ville de Morges effectue aujourd'hui un contrôle de sa masse salariale en regard de l'égalité c'est suite à la demande de certaines femmes du Conseil communal. Comme M. Burnand, elle est triste, et elle demande à la Municipalité de se montrer plus courageuse vis-à-vis de la grève des femmes du 14 juin.

12. Questions, vœux et divers.

M. Rémi PETITPIERRE s'exprime en ces termes :

"Les travaux du quartier de la gare avancent, le site de Pasta Gala évolue à grands pas, les travaux de la rue du Dr-Yersin vont débiter. Cette zone est en profonde mutation. Au sortir du passage sous voie sur l'av. Jean-Jacques-Cart, il y a un passage piéton qui permet de rejoindre le Nord de la ville. Celui-ci est au fond de la cuvette et les automobilistes y arrivent vite, prenant de l'élan pour sortir du creux. Ma question est donc la suivante : considérant les nombreux travaux la zone, ainsi que le passage fréquent sur cette route depuis la construction du giratoire de Marcelin, la Municipalité compte-t-elle effectuer des travaux de sécurisation pour ce passage, par la pose de feux par exemple ?

Mme Katia CID intervient par rapport à l'affaire de l'amende de CHF 40.00 infligée à un automobiliste y faisant opposition, soulevée par M. Pierre Marc Burnand. L'acte de marchandage auquel elle a assisté lors de la dernière séance l'a choquée et attristée et amène les questions suivantes :

Question 1, à la Municipalité in corpore : Cet incident et son traitement peuvent-ils être la source et l'opportunité d'une réflexion plus poussée, plus aboutie sur le rôle de la police, sur son image, sur la qualité de la relation entre la police et les habitants de Morges, telle que souhaitée par la Municipalité ?

Question 2 à M. Züger : Valorisez-vous l'écoute, l'attention, la bienveillance et le respect qu'attendent de vous tous nos concitoyens dans le cadre de vos fonctions d'élu à CHF 40.00 ?

Question 3 à M. Züger : Pouvez-vous affirmer avoir répondu par ce geste selon le principe de collégialité, en vous référant à la réponse écrite de Mme Aubert au conducteur ?

Question 4 à Mme Aubert : En acceptant de prendre les CHF 40.00 que vous tend M. Züger, validez-vous ce geste et cette tentative de réponse ? Et si oui, comment pouvez-vous le justifier, puisque dans votre réponse écrite au conducteur, vous n'avez qu'un seul argument : "La loi, c'est la loi" ?

Question 5 à Mme Aubert et M. Züger : Dans les réponses que vous avez données et dans la manière dont vous les avez apportées, avez-vous la conviction d'être en adéquation avec le mandat qui vous a été octroyé et votre cahier des charges ?

Question 6 à Mme Aubert et M. Züger : Considérez-vous que cet incident a finalement été traité avec toute la sollicitude qu'il mérite ?

Question 7 à Mme Aubert et M. Züger : Que pouvez-vous retirer de cet incident qui soit réellement utile et porteur pour la communauté et la population qui vous a élus ?

M. Richard BOUVIER s'exprime en ces termes :

"Je réagis ici en tant que président du Parti libéral radical de Morges et en son nom. Le PLR a été heurté par la manière avec laquelle il été répondu aux questions d'un conseiller communal lors de la dernière séance de notre Conseil. Le spectacle auquel on a assisté, en direct, en état de sidération, et que l'on peut revoir sur le site de la Ville, est choquant.

Dans cette histoire, l'attitude de la Municipalité interpelle, un Municipal qui incite une collègue à aller remettre de l'argent à un Conseiller communal, une Municipale qui entre dans ce jeu et joint l'acte à la parole, d'autres Municipaux qui sourient et semblent s'amuser, un Syndic qui laisse faire, voilà qui est choquant.

C'est indigne d'un Municipal d'envoyer une collègue au casse-pipe. C'est inacceptable pour une Municipale de vouloir donner l'argent à un Conseiller communal en pleine séance, avec un objectif trouble qui laisse la porte ouverte à toutes les interprétations. C'est indécent pour des municipaux de se gausser de cette scène.

Mesdames et Messieurs les Municipaux, au début de cette législature vous avez prêté serment. Vous avez notamment promis, je cite) : "de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées". En improvisant devant nous la dernière fois une scène de vaudeville, vous avez clairement excédé les attributions qui vous sont confiées. Un serment engage et oblige. Mesdames et Messieurs les Municipaux, dans ce moment surréaliste, vous avez oublié vos engagements, vous avez ignoré vos obligations, vous avez tout simplement violé votre serment.

Le PLR ne saurait laisser passer ces événements sans réagir. Ces événements vont laisser des traces. Ils provoquent interrogation et perte de confiance. Il faut réparer et reconstruire avant qu'il ne soit trop tard. L'attitude de la Municipalité face au Conseil communal a été totalement inadaptée et méprisante. Le PLR considère que vous devez présenter des excuses au Conseil communal et à l'ensemble de nos concitoyens.

Le PLR forme donc le vœu que vous présentiez des excuses le plus rapidement possible. Il espère par ailleurs que cet incident permettra à la Municipalité d'engager un travail d'introspection qui l'amènera à d'avantage respecter à l'avenir le Conseil communal. Et il forme bien sûr un autre vœu qu'il exprime de manière très lapidaire : plus jamais ça".

M. le Syndic Vincent JAQUES revient sur les deux interventions liées à l'affaire de l'automobiliste lésé et répond que oui M. Bouvier a raison. Il laisse le loisir à Mme Aubert et M. Züger de répondre personnellement aux questions qui leurs sont adressées et il s'exprime ici en tant que chef de l'exécutif. Lors de sa séance du 8 avril dernier la Municipalité est revenue sur le fâcheux épisode ayant conduit deux de ses membres à agir de façon spontanée en fin de séance du Conseil communal, et a désapprouvé cette attitude, considérant que ce type d'agissement n'était pas digne de l'autorité qu'elle représente. La Municipalité s'est assurée auprès de ces deux Conseillers Municipaux que cette erreur de comportement ne se reproduise pas. Et si la Municipalité ne cherche en aucune façon à excuser ces gestes, il n'en demeure pas moins que la Municipalité est constituée d'êtres humains, dont la gestion de situations émotionnelles peut aussi parfois connaître des faiblesses ou des débordements. Par cette brève déclaration, la Municipalité, ici, réitère ses excuses et ses regrets, et considère, pour sa part, que cet incident est clos.

Mme Katia CID remercie M. le Syndic pour ses réponses et est heureuse d'entendre qu'il place l'émotion et l'être humain dans sa réponse. Elle pense que la même bienveillance aurait été souhaitée à l'égard de l'automobiliste lésé.

M. Jean-Pierre MORISSETTI demande à la Municipalité si la durée d'une mise à l'enquête est toujours de 30 jours ? Si tel est le cas, il a été surpris de voir une mise à l'enquête déposée du 30 mars au 28 avril au pilier public de Morges, disparaître le 23 avril. Y a-t-il une raison pour qu'elle ne soit pas affichée jusqu'au terme du délai légal ou est-ce une erreur de nettoyage du panneau ? Ou est-ce que les travaux avaient déjà commencé ? Il ne donne pas le N° de la mise à l'enquête, laissant le bénéfice du doute, il ne veut pas accuser avant d'avoir un retour d'explications et remercie la Municipalité de lui faire un retour lors d'un prochain Conseil.

Mme Catherine HODEL termine sur une note positive en remerciant la Municipalité et les jardiniers, pour ce qui est fait dans le parc des Sports pour la Fête de la Tulipe, c'est splendide.

M. le Président Pascal GEMPERLI constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillers-ères pour leur travail. Il est 21h40 et la séance est close.

Le Président

La secrétaire

Pascal Gemperli

Tatyana Laffely Jaquet

Annexe :

Motion du groupe des Verts "Pour une politique foncière ambitieuse de la Ville de Morges".

Motion du groupe des Verts déposée le 3 avril 2019, développée le 1^{er} mai 2019

Motion du groupe des Verts - Pour une politique foncière ambitieuse de la ville de Morges

Notre ville connaît un développement très soutenu depuis plusieurs années et les questions liées à l'aménagement du territoire sont régulièrement au cœur de nos débats. Notre conseil est très souvent sollicité pour des préavis liés à l'achat, l'échange, la vente de terrain ou encore l'octroi ou le renouvellement de droits de superficie (DDP). Des préavis qui sont généralement complexes et liés à des plans d'aménagement existants ou en phase de révision qui fixent de manière détaillée l'affectation, les conditions d'urbanisme, d'implantation, de construction et d'équipements particuliers.

La maîtrise du territoire communal est certes partagée entre différents acteurs (autorités publiques, propriétaires privés ou autres acteurs territoriaux) mais notre commune peut et devrait toutefois jouer un rôle plus prépondérant pour favoriser la mixité de population et garantir un certain nombre de logement abordable en mettant notamment à disposition plus de terrains communaux à destination de coopératives. Selon les opportunités notre ville devrait sérieusement réfléchir à augmenter sa réserve foncière pour contenir la spéculation et garantir des loyers abordables pour la classe moyenne.

La question de l'aménagement du territoire ne doit évidemment pas se limiter à la question de la politique de logement mais également intégrer les mesures territoriales liées au maintien de commerces de proximité, au renforcement du tissu économique local ou encore les multiples enjeux liés aux questions de mobilité. Mettre tout cela en perspective ne peut se faire ponctuellement lors du dépôt d'un préavis comme ce fut le cas récemment, il faut impérativement disposer d'une vision d'ensemble.

Le groupe des Verts estime que la Municipalité devrait se doter au plus vite d'une politique foncière cohérente et ambitieuse intégrant les différents aspects précités et fixant clairement des axes stratégiques dans ce domaine. Au travers de cette motion nous souhaitons offrir à notre Municipalité l'opportunité de clarifier ses intentions et à notre Conseil communal l'espoir de disposer, à l'avenir, de plus de transparence quant à la politique foncière de la ville de Morges.

Pour le groupe des Verts, Xavier Droussif

